

**RÈGLEMENT DE DECORATION DES KIOSQUES**

**RESPONSABILITÉ DES EXPOSANTS :**

En tant qu’exposant à ExpoCam 2017, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre kiosque est conçu pour répondre aux paramètres décrits dans ce document

1637

1736

1639

1738

1641

1740

Kiosque linéaire / Kiosque en ligne

Les kiosques linéaires ont seulement un coté exposé à l’allée, comme indiqué sur le dessin à gauche. Ils sont parfois appelés kiosques en ligne. Les kiosques linéaires mesurent 10 pieds de largeur et 10 pi de profondeur. La hauteur du mur arrière est de 8 pi et la hauteur des murs latéraux est de 3 pi.

**Dimensions en mètre :** 3,05m x 3,05m (Mur arrière 2,44m & 0,91m pour les murs latéraux)

Votre kiosque ne doit pas bloquer la visibilité de vos voisins. Tout matériel d’affichage de plus de 3 pieds (0,91 m) de hauteur doit être placé à l’arrière du kiosque et pas plus loin que 5 pieds (1,5m) de la paroi arrière. Ces règles s’appliquent quel que soit le nombre de kiosques linéaires que vous occupez.

1037

1136

1039

1138

1041

1140

Kiosque en coin

Un kiosque en coin est un kiosque linéaire exposé aux allées sur deux côtés. Voir les kiosques linéaires / en ligne pour une description complète et règles sur l’utilisation de l’espace.

1331

1430

1333

1432

1337

Kiosque en péninsule

Un kiosque en péninsule se compose de 4 kiosques linéaires ou plus et est ouvert sur 3 cotés. Les kiosques en péninsule peuvent être adossés à des kiosques linéaires ou à un autre kiosque en péninsule. Deux kiosques en péninsule placés dos à dos sont communément appelés, kiosques en ilot divisé en deux.

Les dimensions des kiosques en péninsule dépendent du nombre de kiosques totaux dans le bloc

1435

**Kiosque en ilot divisé en deux**

Un kiosque en ilot divisé en deux en est un kiosque en péninsule qui partage son mur arrière avec un autre kiosque en péninsule. Un mur arrière plein sera placé entre les deux kiosques pour permettre aux deux exposants d'utiliser au maximum l'espace.

1445

La taille d'un kiosque en ilot divisé en deux est généralement de 20 pi x 20 pi (6,10 m x 6,10m)

1435

**Kiosque en ilot**

Les kiosques en ilot n’ont pas de restrictions concernant le vis-à-vis. Comme le kiosque en ilot est séparé des tous les kiosques voisins par une allée, l’utilisation entière de l’espace de kiosque est permise. Par exemple, un kiosque en ilot peut aller aussi haut que le règlement le permet et construire un mur solide tout autour de l’espace du kiosque, tant qu’il y a une allée sur les quatre cotés.

 La taille d'un kiosque en ilot est généralement de 20 pi x 20 pi (6,10 m x 6,10 m) ou plus.

 Nous constatons que de plus en plus de compagnies ferment leur kiosque avec des murs solides et nous pensons important de vous donner l’information au sujet du vis-à-vis pour les kiosques en ilot.

**RESTRICTIONS DE HAUTEUR**

**KIOSQUE EN LIGNE / LINÉAIRE** – 8 pi (2,44m)

**KIOSQUE EN PENINSULE** – 12 pi (3266m)

**KIOSQUE EN ILOT DIVISÉ EN DEUX**– 12 PI (3,66m)

**KIOSQUE EN ILOT** – 16 pi (4,87m)

Une dérogation peut être accordée par la direction du salon en fonction de l’emplacement du kiosque, du vis-à-vis et d’autres éléments à considérer. Tous les approbations sont à la discrétion de la direction du salon.

**PANNEAUX SUSPENDUS AU PLAFOND**

Les panneaux suspendus avec des graphiques ne sont autorisés que dans les espaces de kiosque en péninsule, en ilot divisé en deux et en ilot entier. La hauteur maximale jusqu’au sommet du panneaux est de 16 à 20 pi (4,88 m à 6,10 m), ou selon les indications de la direction du salon. Les panneaux suspendus doivent être placés à 10 pieds en arrière (3,05 m) des espaces de kiosques adjacents et doivent être placés directement au-dessus de l’espace contracté.

Les panneaux suspendus avec des graphiques, doivent être approuvés par la direction du salon au moins 60 jours avant l’installation.

Les panneaux ne doivent pas gêner les kiosques voisins